les échos

le Journal de la Communauté de Communes du Val de Noye

Souffle nouveau en Val de Noye

Le calendrier des manifestations organisées cet été est très étoffé. Entre les spectacles, les fêtes, les expositions, il y en a vraiment pour tous les goûts, la dernière page de ce journal vous rappelle les principales.
Les investissements que nous prévoyons, conjugués avec les efforts et l'imagination des acteurs locaux du développement économique et touristique devraient nous permettre, à l'avenir, de tirer meilleur parti de cet afflux de visiteurs que beaucoup nous envient. Pour cela nous avons mis nos finances en ordre de bataille, optimisant au maximum notre fonctionnement pour privilégier l'investissement comme vous le verrez dans notre page budget. Vous trouverez également le bilan 2002 de la gestion des Ordures Ménagères pour laquelle il y a encore de sérieuses économies à réaliser en améliorant le tri sélectif.

Toujours pour être en conformité avec la loi et protéger nos ressources en eau potable, vous trouverez en pages centrales de ce journal, un dossier complet sur l'assainissement et les obligations qui seront les vôtres à l'avenir. Nous n'avons pas le choix ; dans les secteurs relevant de l'assainissement individuel comme du collectif, que ce soit pour des maisons neuves ou anciennes, nous serons de plus en plus encadrés.

Nous poursuivons nos efforts sur Internet

Quel lycéen aujourd'hui n'a pas d'e-mail ? Internet est un mode de communication qui se développe de plus en plus. Si pour certains d'entre vous c'est encore du chinois, dites-vous qu'à part les écoliers du primaire, personne n'est né avec cette technique. La Communauté de Communes a décidé de doter chacune de vos mairies d'un ordinateur connecté à Internet. Vos élus qui le souhaitaient ont été formés. Vos secrétaires de mairie et les salariés de la Com de Com sont opérationnels. Que notre site visible sur www.valdenoye.com devienne une de vos destinations favorite sur le net. Vous trouverez, en plus des rubriques concernant les diverses compétences, tous les comptes rendus de nos activités ou les chiffres de la collecte sélective, commune par commune. Certaines mairies y ont déjà mis les procès-verbaux de leurs conseils municipaux. Sujet d'actualité, le résultat du concours d'architectes et le projet retenu pour la salle des sports (voir page 6) y seront présentés en exclusivité. Nous croyons beaucoup à ce mode de communication, même s'il n'est pas encore majoritairement utilisé dans nos campagnes.
N'hésitez pas à laisser votre adresse Internet, nous pourrons si vous le souhaitez, vous envoyer des informations directement chez vous.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter bon courage à ceux qui sont au travail ou qui seraient déjà revenus et bonnes vacances pour ceux qui ont l'occasion d'en prendre.

Bien cordialement.

Jean-Claude Leclabart
Président de la Communauté de Communes du Val de Noye



Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Val de Noye

Tél. : **03 22 41 70 70** - Fax : 03 22 41 70 74
Email : comdecom@valdenoye.com

Directeur de Publication : Jean-Claude Leclabart
Directeur de Rédaction : Alain Surhomme
Membres du Comité de Rédaction :
Michel Aubry, Nicolas Lavoine, Henri Moser, Brigitte Lhomme, Daniel Cotrel, Jean-Jacques Pillon, Pierre Michelin, Christian Dembski, Annie Noël

Conception réalisation : RÉSEC - 07/2003 ©
Dépôt légal : 3ème trimestre 2003 - ISSN 1288-0086
Imprimé sur du papier recyclé





numéro 18
juillet 2003

Budget pour l'année 2003

Des orientations claires dans le sens des économies de fonctionnement

Après plusieurs débats en assemblée générale, le vote du budget a permis de rassembler une large majorité favorable à la politique à conduire dans les prochaines années.

Compte administratif 2002 et budget 2003

Investissement	
Recettes 2002	Dépenses 2002
Fonctionnement	
Recettes 2002	Dépenses 2002
Situation au 31/12/2002 : + 528 610,14 €	
Autofinanc. dépens. invest : - 66 934,93 €	
Excédent net : + 461 675,21 €	

Privilégier l'investissement

Deux grands axes ont été adoptés : privilégier l'investissement et réduire au maximum les dépenses de fonctionnement.

La gestion rigoureuse mise en place en 2002, permet de dégager un autofinancement double de l'année précédente. La reprise des emprunts de la caserne des pompiers, désormais payés par les services départementaux d'incendie, nous autorise à financer le programme essentiel de ce budget et celui des années à venir : le complexe sportif et culturel. Pour les goudronnages des routes, un effort important est réalisé puisque 92 000 m^2 sont programmés sur 4 ans. Rappel ; en 2000 : 42 000 m^2 pour 76 860 €, en 2001 : 55 000 m^2 pour 100 650 € et en 2002 : 67 000 m^2 pour 122 610 €.

Le fonctionnement : à limiter au maximum

Avec la politique salariale adoptée par l'assemblée, force est de constater qu'il n'est pas possible de pérenniser tous les emplois aidés. En effet, dans les futures années, le budget n'aurait pu supporter l'augmentation considérable de la masse salariale. Par contre la formation, l'accompagnement social, l'insertion de ces employés sont prônés dans le respect des orientations prévues par les contrats (CES, CEC, emploi jeune). L'orientation est de se reconcentrer sur des tâches précises, prévoir la polyvalence des agents et d'envisager la sous-traitance pour certains travaux (fauchage, débroussaillage…).

Les nouveautés du budget

1 - Les factures de frais de fonctionnement des écoles seront payées directement par la Com de Com du Val de Noye pour un montant de 114 000 € ; même principe pour la bibliothèque d'Ailly, 15 245 € et pour la maison de la solidarité, 6 700 €.
2 - Prise en charge du service des transports à la demande pour 17 000 €.
3 - Mise en place de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.
4 - Diminution des charges de personnel.

Fiscalité : rattrapage du coût des ordures ménagères

Les nouveaux taux et produits pour 2003 sont les suivants :

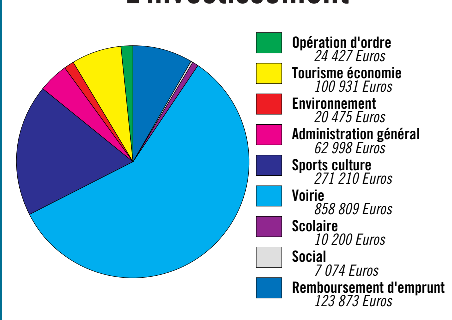
	Taux	Produit
Taxe d'habitation	8,13 %	
Foncier bâti	11,64 %	
Foncier non bâti	19,77 %	
Taxe professionnelle	7,22 %	
TOTAL		

L'augmentation de la fiscalité est due pour l'essentiel au rattrapage du déficit du service Ordures Ménagères, répercuté sur 2 années (2002-2003).

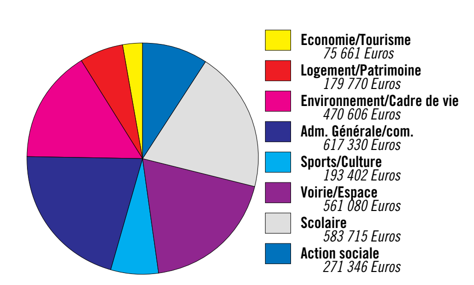
Centre de secours : l'emprunt est payé par le Conseil général

La construction de la caserne de pompiers d'Ailly a été initiée par l'ancien District du Val de Noye pour un coût de 7,7 millions de francs. L'obtention de subventions a permis de limiter notre participation à 3,7 millions de francs financés par un emprunt avec un remboursement de 322 000 F/an. Dans le cadre de la départementalisation des services de secours et d'incendie (SDIS), l'emprunt a été négocié avec succès et repris depuis 2002, permettant ainsi d'envisager d'autres investissements. Concernant le fonctionnement, le SDIS 80 recouvre auprès des collectivités qui assument la compétence, les coûts de fonctionnement sous forme d'une contribution annuelle. Au titre de l'année 2003 celle-ci s'élève à 165 834 € soit 20,18 €/hab. Le centre de secours d'Ailly-sur-Noye fonctionne avec des sapeurs pompiers volontaires dont l'effectif est difficile à maintenir surtout pour les horaires journaliers. Il est fait régulièrement appel pour susciter le volontariat, notamment auprès des entreprises afin de rendre disponibles des salariés qui seraient intéressés. Différentes mesures incitatives sont prises dans ce sens.

L'investissement



Le fonctionnement



Développement économique

Etude autour de la Zone d'Activités d'Ailly

Le développement économique doit faire l'objet d'**une réflexion globale sur l'ensemble de notre territoire** que ce soit au niveau du bourg centre ou par exemple à proximité du futur échangeur A 16 à Essertaux. A Ailly, créée il y a une trentaine d'années, la zone d'activités voit sa réalisation complète en panne. Des parcelles acquises ne sont pas construites et d'autres, disponibles, n'attirent pas d'acquéreurs. Son implantation date d'une époque où l'aménagement ne prenait pas en compte les préoccupations urbanistiques et environnementales. Aucune vraie politique de commercialisation et de promotion n'est en place.

Une relance s'impose

A l'image des opérations "cœur de zones" d'Hangest-en-Santerre, Flixecourt et Poix, nous proposons de relancer cette zone. Une convention de conduite d'opération, élaborée par la Chambre de Commerce et soumise au bureau de la Com de Com, pourrait être signée après contact avec d'autres partenaires. La Ville d'Ailly possède la maîtrise foncière des terrains non vendus de la zone et ne serait pas opposée à son transfert. Il sera nécessaire de réfléchir à l'extension possible de cette zone en réservant des terrains de l'autre côté de la RD 90 pour faire la jonction avec les établissements déjà implantés sur la route de Guyencourt.

Un vrai aménagement

Un plan d'ensemble devra traiter la voirie avec l'aménagement de la fourche RD n° 90 et 116, la mise en parcelles, les réseaux, l'environnement paysager, la programmation et la réalisation d'ateliers relais destinés à accueillir des entreprises. C'est en effet ce type de bâtiments, disponibles immédiatement à la location, sur la base de petites surfaces pouvant être regroupées, qui serait privilégié. ●

Communication
Alain Surhomme

Internet à la Com de Com

Laissez votre e-mail et recevez des infos

Inscrivez-vous gratuitement sur : www.valdenoye.com et vous recevrez gratuitement les informations du Val de Noye sur votre e-mail. **Voici quelques adresses mail de vos mairies** (sous réserve de validité à vérifier auprès de votre mairie) :

Guyencourt-noye@wanadoo.fr
mairie.chaussoy@wanadoo.fr
mairie.jumel@laposte.net
mairiecoullemelle@tiscali.fr
mairiechirmont@tiscali.fr
mairielouvrechy1@tiscali.fr
dommartin.mairie@wanadoo.fr
mairiethory@tiscali.fr
mairiequiry@tiscali.fr
mairiesauvillers@tiscali.fr
mairieflers@tiscali.fr
mairie.aubvillers@wanadoo.fr
Mairie-de-grivesnes@wanadoo.fr
mairiefolleville@tiscali.fr
mairiefransures@tiscali.fr
mairierogy@tiscali.fr
mairielawarde@tiscali.fr
mairierouvrel@tiscali.fr
mairieesclainvillers@tiscali.fr
mairiehallivillers@tiscali.fr
mairiefouencamps@tiscali.fr
ailly_noye@dyadel.net
lafaloise1@tiscali.fr

Et aussi : **comdecom@valdenoye.com**

L'Office du Tourisme du Val de Noye propose carte touristique, actualités, agenda, hébergement, cartes postales virtuelles : http://tourisme.valdenoye.com ●



Logement
Annie Noël

Un logement d'urgence à Ailly-sur-Noye



La Communauté de Communes du Val de Noye a acquis et réhabilité une maison d'habitation, située au 29 rue Louis Thuillier à Ailly-sur-Noye, pour en faire un logement d'urgence

Ce logement destiné en priorité aux habitants du Val de Noye, est de type T2 (séjour, une chambre, salle de bains et toilettes) et peut accueillir au maximum un couple avec deux enfants.

La gestion et la location de l'immeuble ont été confiées à l'APAP (Association Picarde d'Action Préventive) dont les bureaux sont situés à Amiens.

En cas de besoin de relogement urgent, contactez le maire de votre commune ou la Communauté de Communes. ●

Action Sociale
Brigitte Lhomme

Assistantes maternelles : revalorisation du statut

La dernière conférence de la famille a engagé une révision de la profession d'assistante maternelle. De quoi rendre le métier plus attractif et satisfaire une demande croissante. Elle porte sur : la durée légale du travail, la rémunération avec une augmentation de 11,4 % de 2003 à 2005, la mensualisation, le statut de droit commun, l'amélioration de la qualité d'agrément (en nombre de places et non plus en nombre d'enfants), la formation professionnelle continue, un contrat de travail obligatoire et écrit, une meilleure couverture sociale.

Renseignements : RAM - 1, place Publique 80250 Rouvrel - Tél. : 03 22 41 50 97. ●

Le service d'assainissement non collec

Une aide à la gestion de votre assainissement

Rattaché à la commission environnement de la Com de Com du Val de Noye, ce nouveau service nécessite l'intervention de deux agents : un responsable chargé entre autres du suivi administratif du service et de l'élaboration de son budget et un agent technique destiné à préparer et réaliser les visites de contrôle (voir article).

Contact : Com de Com du Val de Noye
1, rue du docteur Binant - BP 29
80250 AILLY-SUR-NOYE
Tel : 03 22 41 70 70 - Fax : 03 22 41 70 74
E-mail : n.blin@valdenoye.com

1- Le cadre réglementaire

• Le zonage d'assainissement

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objectif la lutte contre la pollution et la contamination des ressources en eau. Elle donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes ou leur groupement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Elle oblige ainsi les communes à définir une politique d'assainissement cohérente qui tienne compte d'impératifs techniques, économiques et environnementaux. Cette politique se traduit par la délimitation sur le territoire communal de zones d'assainissement non collectif et/ou de zones d'assainissement collectif : c'est le zonage d'assainissement. La quasi-totalité des communes de la Communauté de Communes du Val de Noye a aujourd'hui rempli cette obligation.

• Le SPANC est créé

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 contraint également les communes, ou leur groupement, à assurer sur les zones d'assainissement non collectif le contrôle, et le cas échéant, l'entretien de ces dispositifs d'assainissement. Après que l'ensemble des communes aient donné leur accord, ce service sera assuré par la Communauté de Communes du Val de Noye. La création du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Val de Noye (SPANC) a par ailleurs été rendue effective par le Conseil Communautaire lors de son Assemblée Générale en date du 18 octobre 2002.

Afin de définir les relations entre les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif et ce dernier, la Com de Com du Val de Noye a procédé à la rédaction du règlement intérieur du SPANC. Il a notamment pour objet de fixer ou de rappeler les droits et les obligations de chacun en ce qui concerne les immeubles tenus d'être équipés d'un système d'assainissement non collectif. Ce document est consultable à la Communauté de Communes du Val de Noye, ainsi que dans les mairies.

2- Un système d'assainissement non collectif, c'est quoi ?

C'est l'arrêté interministériel du 6 mai 1996 qui définit les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif. Ce système doit impérativement comprendre :

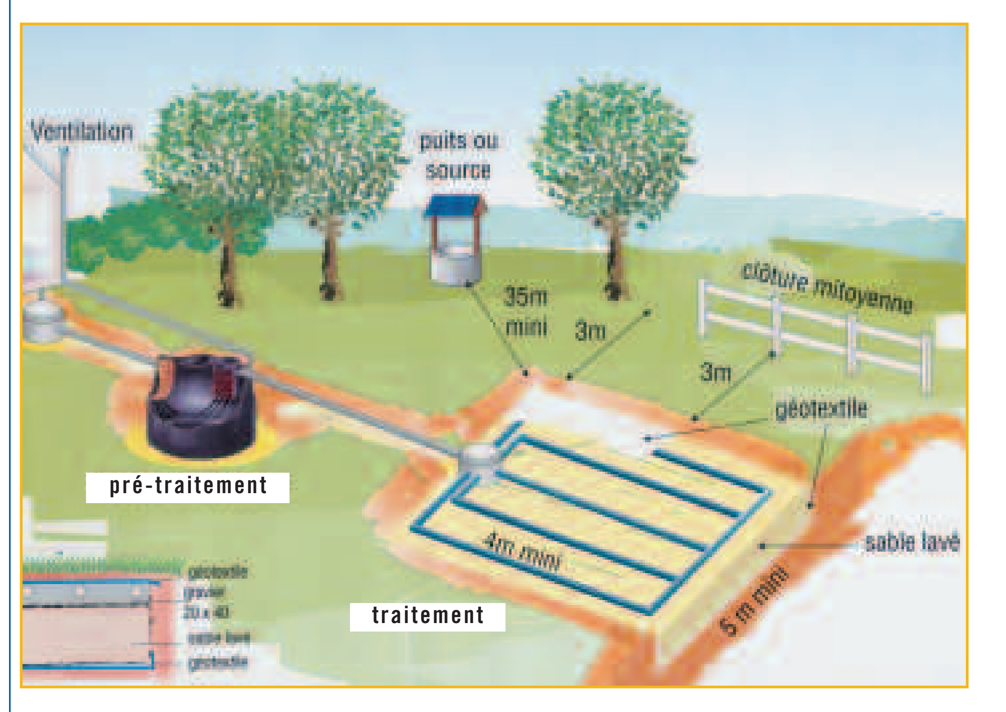
- **un dispositif de pré-traitement** (fosse septique, fosse toutes eaux,...)
- **un outil de traitement** (tranchée d'infiltration, lit filtrant drainé ou non drainé,...) capable d'assurer l'évacuation des eaux (par le sol, puits d'infiltration,...).

Par ailleurs, pour être fonctionnel et efficace, ce dispositif doit être dimensionné de manière à répondre aux caractéristiques de l'immeuble et de son lieu d'implantation (nature du sol, pente, présence d'eau...). Fonction de ces différentes contraintes, la législation actuelle propose 5 solutions de traitement, encore appelées filières d'épuration.

3- Les travaux

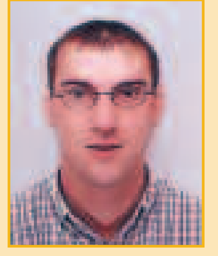
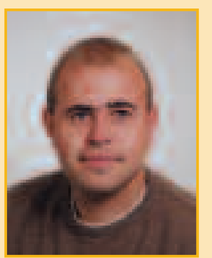
La mise en œuvre de tout ou partie de ces systèmes d'épuration peut être réalisée :

- **par un entrepreneur** ;
- **par l'usager lui-même**, dans la mesure où il respecte bien les recommandations techniques de réalisation des filières d'assainissement (respect de la qualité des matériaux et des conditions de pose).



Les éléments constitutifs d'un assainissement non collectif

ctif du Val de Noye

Nicolas BLIN
Responsable du service
Christophe PELTIEZ
Agent technique

4- Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ses missions s'articulent autour du "contrôle technique obligatoire" des dispositifs d'assainissement. On distingue :

• **Pour les dispositifs existants : "*le contrôle diagnostic*".**
Le service réalise des visites systématiques des installations existantes pour repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, pour apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements, pour évaluer si la filière doit faire l'objet ou non de travaux de réhabilitation.

• **Pour les dispositifs neufs ou à réhabiliter : *"le contrôle de conception et d'implantation*"**
Il s'exerce au cours de l'instruction d'une demande de permis de construire, d'une modification ou d'une réhabilitation d'un dispositif d'assainissement. Il vise à vérifier que la solution technique (type de filière d'épuration) et son dimensionnement sont adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du terrain et qu'ils ne présentent pas de risques de contamination ou de pollution des ressources en eau.

"*le contrôle de bonne exécution*"
Il a pour objet de constater d'une part que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages sont conformes au projet validé lors du contrôle de conception-implantation et d'autre part que les travaux sont correctement exécutés. Il s'effectue avant remblaiement et porte essentiellement sur l'implantation, le dimensionnement et le respect des conditions de mise en œuvre des différents équipements vis-à-vis de la réglementation et des prescriptions techniques en vigueur.

Pour l'ensemble des dispositifs :
"*le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien*".
Le service constate périodiquement (en moyenne tous les 4 ans) que les opérations d'entretien des dispositifs de pré-traitement sont bien réalisées et que le fonctionnement des ouvrages est satisfaisant. Il s'assure que les dispositifs n'entraînent pas de pollution des eaux ou du milieu aquatique et ne portent pas atteinte à la santé publique.


Qualité d'exécution des travaux puis entretien sont les clés d'un assainissement performant

Par ailleurs, la Com de Com du Val de Noye donne un contenu plus élargi à ses missions de service public en proposant un conseil personnalisé aux usagers, en assurant la production d'une documentation technique et l'élaboration de brochures d'information.

5- La redevance d'assainissement non collectif

Par son obligation d'autonomie financière, le budget du SPANC doit s'équilibrer : les charges de fonctionnement du service doivent être intégralement couvertes par les usagers.
La recette se présente sous la forme d'une redevance forfaitaire perçue auprès des usagers, approuvée annuellement par le Conseil Communautaire lors du vote du budget du service. **Elle a été fixée pour 2003 à 17 € par foyer et par an (recouvré par le percepteur en septembre/octobre 2003).**

6- A quand les premiers contrôles ?

La réalisation du contrôle diagnostic des installations existantes sera lancée dans le courant du mois d'août 2003 et s'étalera sur les 4 prochaines années, du fait du nombre important de dispositifs à visiter.
Cette démarche vous sera annoncée par courrier avec un avis de passage des agents du service. ●

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif : mode d'emploi

Lors de la demande de permis de construire, l'usager doit également ***retirer le formulaire de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif*** *à la mairie ou au siège de la Com de Com puis se référer à la démarche suivante.*

1- Avant de commencer à compléter le formulaire, prendre contact avec Nicolas Blin, *à la Com de Com.*
Tél. : 03 22 41 70 70.

2- *Faire réaliser par un bureau d'études une étude à la parcelle.*

3- *Communiquer le formulaire à la Com de Com.*

4- *Avis des services compétents sur le projet présenté.*

5- *Délivrance de l'autorisation à démarrer les travaux.*

6- *L'usager prévient la Com de Com du démarrage des travaux.*

7- *Suivi du chantier par le technicien de la Com de Com.*

8- *Envoi du certificat de conformité à l'usager.* ●

Un complexe sportif à l'étude
Nous avons besoin d'une salle de sport

Le développement des associations sur notre territoire, conjugué à un manque d'équipements, a conduit la Com de Com à étudier la faisabilité d'un complexe sportif et culturel. L'analyse de l'utilisation des équipements existants et le recensement des besoins associatifs ont permis de définir les attentes pour notre territoire. Un tel équipement permettrait de profiter d'espaces pour le sport (gymnase avec gradins, dojo, salle de danse) et un lieu à vocation culturelle pourrait y accueillir l'association "jeux de scène". Le site retenu pour l'implantation de ce complexe sportif et culturel se situe à proximité immédiate du plan d'eau de Berny, à l'endroit même de l'ancienne scierie Baillard. La première phase d'instruction de ce dossier a débuté. La Com de Com a lancé une consultation pour sélectionner l'architecte qui élaborera le projet. Celle-ci s'achèvera fin septembre 2003. L'appel à candidatures a permis de retenir 5 cabinets d'architectes qui présenteront pour le 25 septembre prochain une esquisse du projet. Le projet retenu sera visible début octobre sur www.valdenoye.com ●

Scolaire
Daniel Cotrel

Ecoles primaires : 4 projets de RPC à l'étude

Le comité de pilotage, à la suite des différentes réunions du 1er semestre 2003, a proposé aux élus de la Communauté de Communes les schémas possibles de création de RPC (Regroupement Pédagogique Concentré). Cette réflexion conduirait à la création de 4 RPC en lieu et place des 5 RPI actuels pour des raisons d'effectifs : en moyenne 150 élèves par RPC (le Conseil général et l'Etat financent pour un effectif compris entre 100 et 200 élèves).
La décision de création de ces RPC est du ressort des communes qui auront en charge les investissements (fonctionnement à la charge de la Com de Com). Le comité de pilotage a poussé la réflexion jusqu'à la simulation financière des charges budgétaires pour chaque commune concernée.

RPI N° 5 : Cottenchy, Dommartin, Fouencamps, Guyencourt, Remiencourt

La réflexion engagée depuis quelques mois avance régulièrement et récemment la DDE a étudié les sites d'implantation proposés par les communes de Cottenchy et Dommartin. Ceux-ci présentant, pour des raisons différentes, certains inconvénients, les communes sont actuellement à la recherche de terrains potentiels permettant une construction à moindre coût. ●

Voirie
Jean-Jacques Pillon

Des barrières à disposition des communes

Les enduits superficiels représentent une part importante dans le budget Voirie de la Com de Com. Afin de conserver le réseau routier communal en bon état, il a été convenu d'en réaliser pour 195 600 euros par an (92 000 m²), permettant ainsi d'assurer un rattrapage.
Nouveau : la Communauté de Communes dispose désormais d'un lot de panneaux de signalisation pouvant être mis à disposition des communes pour les fêtes communales ou associations lors de manifestations locales. Les réservations doivent être faites par avance auprès de l'atelier de Thory.
La signalétique sécurité (virages, croisements…) se renouvelle chaque année sur les voies goudronnées.
A noter : la mise en place progressive, à partir de cette année, d'une signalisation directionnelle (désignation des villages voisins).
Le montant global des crédits inscrits au budget 2003 s'élève à 195 517 € représentant

En bref

Scolaire : une bonne année 2002-2003

Les réunions mises en place en juin avec les enseignants, les personnels et les délégués des parents d'élèves ont permis de dresser un bilan positif de l'année scolaire 2002-2003 et à chacun de s'exprimer sur les éventuels problèmes rencontrés dans le fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Com de Com. Ces réunions ont permis de préparer la prochaine rentrée scolaire et d'informer à propos de la réflexion sur la création des futurs Regroupements Pédagogiques Concentrés.

Au centre musical du Val de Noye

Le centre musical du Val de Noye propose tout au long de l'année scolaire des cours individuels d'instrument ou de solfège. Il est ouvert à tous ceux, à partir de 4 ans, qui souhaitent découvrir la pratique musicale. Les différentes activités sont adaptées à l'âge, au niveau et au goût de chacun. On y trouve : des cours collectifs de percussions africaines, de piano, d'orgue, de violon, de guitare classique, électrique, acoustique, de saxophone, de clarinette, de trompette, de batterie, de flûte à bec, traversière, d'accordéon sans oublier l'éveil musical pour les 4-6 ans… Dès le mois de septembre des cours de guitare basse, de tuba (débutants) et de danse africaine seront aussi proposés.
Renseignements : Mme Assal 03 22 41 58 06.

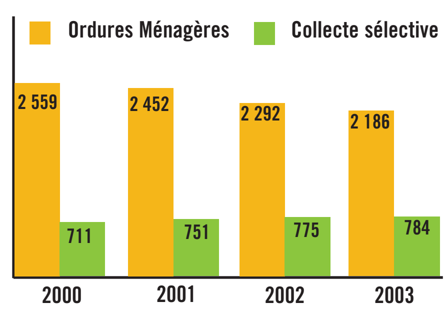
Accidentés et handicapés : une aide de la FNATH

La Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés accueille et défend toutes les personnes accidentées du travail, du sport… et handicapées. Elle apporte des réponses aux questions d'ordre juridique, médical ou administratif.
La section d'Ailly-sur-Noye couvre 26 communes et compte 139 adhérents. Des permanences sont tenues le premier samedi du mois, dans l'ancienne salle du SIVoM, à la mairie d'Ailly-sur-Noye.

Contact : Mme Dusart, trésorière 7 rue du Hamel et Mme Dozinel, secrétaire, 20 résidence des Bords de Noye à Ailly-sur-Noye. ●

Collecte sélective des emballages ménagers
Gestion efficace et une bonne participation de la population

En 1998, les objectifs majeurs, lors de la mise en place de la collecte sélective étaient de répondre aux obligations légales en matière de traitement des déchets ménagers : tendre vers un taux de valorisation de l'ordre de 50 %, mais aussi et surtout de contribuer à une meilleure gestion des coûts de traitement et de collecte des déchets. L'analyse des chiffres démontre que la politique de gestion des déchets se révèle aujourd'hui encore efficace. On constate en effet une évolution progressive et continue des tonnages de déchets ménagers récupérés grâce à la collecte sélective en apport volontaire : près de 800 t prévues en 2003.



Les tonnages d'Ordures Ménagères baissent, ceux de la collecte sélective augmentent

Baisse du tonnage des Ordures Ménagères

Ces résultats répondent parfaitement aux attentes en ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, et notamment la maîtrise de ses coûts. Le développement de la collecte sélective est important : + 9 % de produits recyclés en 4 ans. Il contribue grandement à la baisse constatée du tonnage d'Ordures Ménagères (- 11 % entre 2000 et 2003) et la bonne pratique du geste de tri par les ménages de la Com de Com en est en grande partie responsable. Cela se traduit pour la Com de Com par une stabilité des coûts liés au traitement des Ordures Ménagères dont l'élimination est la plus coûteuse et une augmentation des recettes générées par les bons résultats de la collecte sélective. Pourtant nous ne faisons pas le plein de subventions sur certains matériaux tel le plastique, comme le montre le calcul ci-dessous, nous pouvons encore réaliser davantage d'économies en intensifiant nos efforts.

Nous perdons près de 125 000 F par an !

Eco-emballages nous reverse une subvention pour les bouteilles et bidons plastiques collectés : 3 758 € jusqu'à 2 kg/hab/an et 32 587 € pour de 4,3 kg/hab/an et plus.
En 2002, avec 25 t collectées, nous atteignons un ratio de 3,04 kg/hab/an. Nous nous situons donc dans la tranche intermédiaire de cette subvention. En clair, **nous avons perdu près de 19 000 € en 2002, uniquement à cause des bouteilles plastiques que certains continuent à mettre à la poubelle !**

Ecrasez vos bouteilles !



Ecrasez vos bouteilles, aplatissez vos emballages… ainsi ils occuperont moins de volume dans les conteneurs ce qui signifie que vous pourrez en mettre davantage ; donc des voyages en moins pour le camion de ramassage, moins de pollution et plus d'économies.

Evolution des tonnages tri sélectif de 2000 à 2003

	2000	2001	2002	2003
Verre	459	484	495	504
Papier	155	149	160	162
Carton	72	89	88	82
Plastique	17	18	25	28
Acier/alu	8	11	7	8
Total	*711*	*751*	*775*	*784*
Refus de tri	17	17	25	24

Deux nouvelles collectes à la déchetterie

Afin de satisfaire la demande des usagers de la déchetterie du Val de Noye, la Communauté de Communes a décidé lors du vote de son budget primitif d'ouvrir deux nouveaux services de collecte sur le site de sa déchetterie.

- ***Les Déchets Ménagers Spéciaux***

*Le terme "Déchets Ménagers Spéciaux" (DMS) regroupe **pour les particuliers,** les catégories de déchets suivants : les peintures, les acides, les produits phytosanitaires, les solvants, l'antigel, les néons, les filtres à huile et carburant, les produits mercuriels, les batteries, les huiles de vidange, les piles. Ces produits doivent être amenés dans leur emballage d'origine afin qu'une identification précise puisse être réalisée et confiés au gardien. Pour des raisons de sécurité, ces déchets ne doivent pas être mélangés entre eux, si tel était le cas, le gardien se verrait dans l'obligation de refuser leur prise en charge.*

- ***L'apport de pneus***

Il concerne les pneus provenant exclusivement des véhicules légers. Ces derniers, pour être acceptés par le gardien de la déchetterie, devront obligatoirement être déjantés.
L'objectif de la Communauté de Communes du Val de Noye est d'étaler dans le temps la prise en charge de l'ensemble de ces déchets encore stockés chez les particuliers. Aussi, ces apports, DMS ou pneus, devront être réalisés en quantité limitée afin d'éviter l'effet de dé-stockage, trop souvent constaté sur les Communautés de Communes voisines.
L'apport de DMS et de pneus est exclusivement réservé aux particuliers.

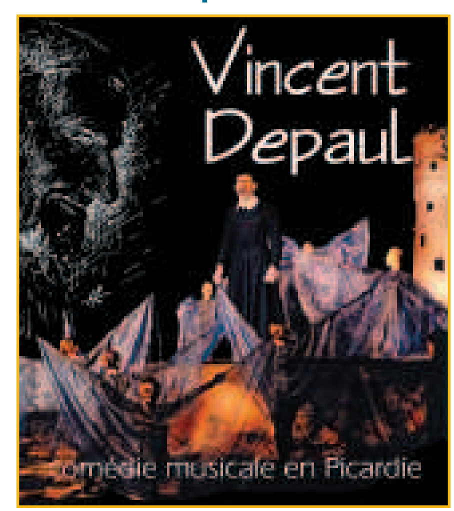
Calendrier

Ces déchets pourront être amenés pendant les heures d'ouverture de la déchetterie :
- *DMS : de septembre à décembre 2003*
- *Pneus : **exclusivement** durant le mois d'octobre 2003.*

Retrouvez tous les chiffres de la collecte sélective, commune par commune, rubrique environnement de www.valdenoye.com

Ça se passe près de chez vous
Des rendez-vous à ne pas manquer !

2 spectacles en Val de Noye
Vincent Depaul



Avec Vincent Depaul, l'équipe de l'association jeux de scène propose une superbe comédie musicale en Picardie. Spectacles prévus les 14, 15, 16, 22 et 23 août à 22 h au plan d'eau d'Ailly-sur-Noye.

Et le Souffle de la Terre



C'est toujours autant de magie, au plan d'eau d'Ailly-sur-Noye, les vendredis et samedis du 29 août au 20 septembre à 21 h 30.

Réservation possible au 03 22 41 06 90
Vous pouvez aussi vous inscrire gratuitement à la lettre internet d'information des spectacles sur www.aillysurnoye.com

6 et 7 septembre 2003
Les Médiévales de Folleville

Ne manquez pas la première édition des médiévales de Folleville qui se dérouleront les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2003. Au programme : quartiers animés, activités agricoles et d'élevage, jeux du moyen âge, château animé et cérémonie religieuse.
Buvette et restauration sur place.
Renseignements au 03 22 41 49 52.



Le Trésor du Val de Noye
Exposition du 20 au 28 septembre à l'église de Folleville

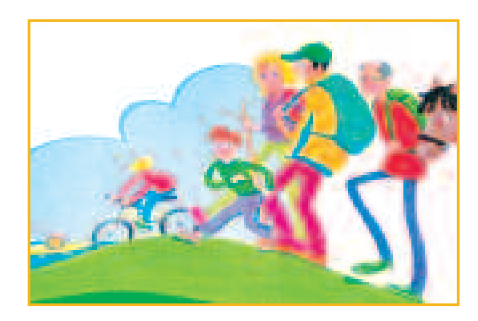
Il y a cent ans, des tensions et rancunes entre cléricaux et laïcs divisaient la France. Ce sera bientôt aussi le centenaire de la loi du 9 décembre 1905, qui fit la consternation des milieux catholiques. Cette loi décidait la séparation de l'église et de l'Etat et surtout faisait entrer dans le domaine public les immeubles, mais aussi l'ensemble des biens dépendant localement des “fabriques paroissiales”. Nos communes sont devenues alors propriétaires de statues, vases, prie-Dieu, bénitiers, missels, nappes d'autel et candélabres : vaste bric-à-brac dont la valeur estimative pour chaque chose étonne. Une statue de St Joseph en plâtre pouvait valoir 10 F et l'immeuble de l'église de Folleville était estimé à 52 F. Aujourd'hui si on enlève les objets usés ou cassés, volés pendant l'évacuation de 1918 (ou depuis) nos églises abritent parfois des merveilles, comme des lustres anciens, sièges ou chandeliers… Bien sûr, la paroisse reste “l'affectataire”, celle qui en a la garde et l'usage ordinaire. Restent ces statues



poussiéreuses que plus personne ne regarde, cette sainte debout à côté d'une roue de charrette… Des fossiles oubliés ? Certains de ces objets sont des livres d'histoire, en raison de ce qu'ils ont représenté ici pour d'autres. C'est parce qu'ils appartiennent au patrimoine local que certains de ces objets sont en cours de restauration avec des fonds publics (75 % Etat).

Le “Trésor du Val de Noye” présentera des objets de notre patrimoine commun, souvent précieux, mais riche de sens pour nous faire découvrir des pans oubliés de notre histoire. Ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

26 et 27 septembre 2003
Faites de la randonnée



La fête de la randonnée se déroulera au Paraclet les samedi 27 et dimanche 28 septembre 2003. Elle débutera le samedi soir par un repas champêtre suivi d'une balade nocturne. Le dimanche : activités nature comme randonnée à thème pédestre, parcours d'orientation, VTT, cyclo, canoë-kayak… complétées par des animations musicales, jeux picards, produits du terroir… et portes ouvertes au Centre Equestre de Picardie.
Participation aux randonnées : 3 € pour les non-licenciés des fédérations présentes et 2 € pour les licenciés.
Buvette et restauration sur place.